



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
M. Sébastien Giovanna : La sauvegarde de Vergers 2

Président : Jonathan Al Jundi (SOC)
Membres : Olivier Blanc (Les Verts)
Claudine Borloz (UDC)
Anne Duperret (PLR)
Sébastien Giovanna (PLR)
Patrick Grognoz (PLR)
Vincent Haldi (ML)
Anthony Huys (SOC)
Jean-Bernard Kammer (SOC)
François Pochon (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission relative à l'objet susmentionné s'est réunie en date du jeudi 17 septembre 2020 à Clarens, salle VIP de l'Omnisports.

La Municipalité était représentée par M. Caleb Walther, Mme Jacqueline Pellet, ainsi que M. Simon Smith, chef de service des affaires sociales, familles et jeunesse. La commission remercie ces personnes pour leur présence et pour leurs réponses aux questions des commissaires.

Le poste de président de la commission est mis en discussion. Les membres de la commission le confirment dans sa fonction.

Le président rapporteur donne dans un premier temps la parole au postulant, puis aux représentants de la Municipalité.

Propos du postulant :

Le postulant déclare ses intérêts, il est membre de l'Association des Intérêts de Clarens. Il explique que l'Association des intérêts de Clarens a déposé une pétition auprès de la Municipalité dans le but d'entreprendre des démarches dans la mesure du possible pour sauvegarder la parcelle de Vergers 2. Enfin il termine en disant qu'il a jugé opportun dans sa qualité de membre du conseil communal de déposer également un postulat.

Propos de la Municipalité :

La Municipale, Mme Pellet, déclare ses intérêts, elle est vice-présidente de la FACEME (

fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs)

Elle poursuit en expliquant que la réponse à ce postulat se fera si sa prise en considération est acceptée à travers un rapport qui sera déposé au conseil communal. Ce rapport aura pour but d'expliquer comment l'objet du postulat sera traité, ainsi que le traitement de la pétition déposée auprès de la Municipalité.

Mme Pellet, Municipale, explique que la Municipalité s'est interrogée quant à la possibilité d'acheter la parcelle Vergers 2 avec un droit de préemption. Elle poursuit en expliquant qu'un achat avec des droits de préemption impliquerait des conditions très particulières. En effet, la Municipalité doit dans les 2 ans construire des logements d'utilité publique. Il s'agit de logements pour étudiants, logements subventionnés et logements protégés.

La Municipale, Mme Pellet, conclut en expliquant que l'achat de la parcelle Vergers 2 n'est pas écartée, mais celle-ci devra se faire sans le droit de préemption.

Ouverture de la discussion générale :

Un commissaire souhaite également faire part d'une déclaration d'intérêt, il est président de la Association des Intérêts de Clarens. Il nous informe qu'il ne souhaite pas voir une construction sur ce terrain, il poursuit en expliquant l'urgence de la situation, la parcelle est mise aux enchères et donc n'importe qui pourrait l'acquérir. Enfin, il s'interroge sur la démarche de la Municipalité, son approche quant à cette affaire suffirait-elle à stopper temporairement la vente ?

La Municipale, Mme Pellet, nous informe qu'il y a eu un acquéreur potentiel, cependant, il s'est retiré. Elle poursuit en nous informant que la FACEME a pris contact avec la fondation de Nant, actuel propriétaire, dans le but d'étudier les diverses possibilités. Ceci figurera dans le rapport que la Municipalité présentera au conseil communal.

Enfin, Mme Pellet, Municipale, tient à rappeler qu'il s'agit d'une offre publique et que n'importe qui peut acquérir ce bien s'il arrive à trouver un arrangement avec l'actuel propriétaire.

Un commissaire se réjouit des futures réponses de la Municipalité sous forme de rapport. Il espère néanmoins que ce dernier contiendra des informations concrètes, notamment concernant le budget

Un commissaire nous fait part de son enthousiasme pour ce postulat, il est persuadé de pouvoir trouver une utilité à ce bâtiment et votera en sa faveur.

Un commissaire demande s'il serait plus avantageux de détruire ou de rénover le bâtiment actuel.

La Municipale, Mme. Pellet, lui répond que ces différentes pistes seront évoquées dans le futur rapport de la Municipalité.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter la prise en considération du postulat " La sauvegarde de Vergers 2"

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Jonathan Al Jundi (SOC)